



L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site des Calanques

Juillet 2002

N° 19

Sommaire

Editorial	p.1	Anomalies dans les Calanques	p.3
UCL a 10 ans	p.2	Courrier UCL	p.3
Historique des actions	p.2	Bulletin d'adhésion	p.3
Autres actions UCL	p.3	Quelques nouvelles du GIP	p.4
Objet re-trouvé	p.3	Statut de certains terrains...	p.4

Voici venu l'été, avec comme envisagée dans notre précédent numéro et qui devient enfin réalité, la visite de la mission d'inspection du ministère de l'Écologie et du Développement Durable (c'est la nouvelle dénomination du ministère anciennement Aménagement du Territoire et Environnement) pour l'étude de la faisabilité du Parc National des Calanques.

L'été, c'est malheureusement aussi, la crainte des incendies. Calamiteux pour les personnes, la faune, la flore, tous les incendies qui ont endommagé gravement les Calanques sont issus de la périphérie du site classé, c'est-à-dire de la zone de contact avec le tissu urbain de la ville de Marseille.

La protection contre ce fléau exige une meilleure surveillance, une gestion rigoureuse des accès en période de risques sévères (l'arrêté préfectoral mis en place en 2001

devrait être reconduit cette année, mais nous demandons qu'il y ait une parfaite synchronisation dans l'application complète de cet arrêté à tous les points d'accès du massif) et surtout le respect des différentes consignes par la totalité des utilisateurs du site : randonneurs, escaladeurs, plongeurs, bateliers, cabaniers, plaisanciers, chasseurs (bien que ce ne soit pas l'époque), politiques... ! Personne ne doit se situer au-dessus des lois, nous devons être à la fois humbles devant la nature qui nous a offert ces splendides paysages, et vigilants pour permettre aux générations futures de continuer à se réjouir de cette merveille qui allie la terre, la mer et le soleil.

Bonnes vacances à tous,

Claude Fulemis
Président d'UCL



Historique des actions menant au GIP et au Parc National

- Début 1992 les marseillais découvraient à l'enquête publique l'incroyable projet de révision du POS de la municipalité qui menaçait l'intégrité du site CLASSE des CALANQUES. Ce projet était hors la loi littorale, hors la loi sur le domaine public maritime, hors la loi sur les espèces protégées. La stupefaction des Marseillais fut telle qu'elle provoqua levée de boucliers d'une ampleur exceptionnelle. Quelques uns d'entre nous ont découvert ce projet, alerté une douzaine d'amis et l'association UNION CALANQUES LITTORAL a été créée dans l'urgence d'informer le public.
- La conférence UCL de Luminy en Février 1992, soit 3 jours après le dépôt des statuts de l'association a ainsi rassemblé plus de 1500 personnes, des chasseurs aux plongeurs, de MAYOL à FALCO, des grimpeurs aux randonneurs, des cabanioniers aux amoureux des CALANQUES.
- Les journaux locaux, puis nationaux et internationaux furent alertés, les radios, les TV jusqu'en Angleterre et aux USA diffusèrent nos informations. Le mouvement fut si fort en nombre de personnes mobilisées et en intensité de détermination que toutes les associations unies réussirent à faire échouer ce projet: 78 associations et plus de 600 000 personnes réunies en moins de 6 mois: c'est probablement la première fois au monde qu'autant de personnes se soient rassemblées en un laps de temps aussi court pour protéger un SITE NATUREL.
- 100 000 cartes ont été éditées par UCL et envoyées à la mairie de Marseille avec pour intitulé: « NON à toute atteinte au site classé des CALANQUES »
- Mai 1993 UCL s'adjoint le concours d'un Conseil Scientifique Juridique et de Gestion rassemblant les meilleurs spécialistes pour trouver la formule la mieux adaptée pour la protection du site classé. Leurs études comparatives entre les différentes formules de parcs aboutit à la conclusion que le PARC NATIONAL était la formule la plus efficace de protection pour le site des CALANQUES.
- 24 Mai 1993: POS 1992 gagné à 90% Annulation des projets de constructions à CALLELONGUE, SORMIOU (constructions de 1000 m2 sur 5000 m2 d'emprise), LUMINY, VAUFREGES, les GOUDES, mont ROSE, SAMENA, l'ESCALETTE, annulation du doublement du PORT des GOUDES,
- annulation des constructions liées au tourisme sur la TOTALITE de la FACADE MARITIME de Marseille à Cassis sur des hauteurs possibles de 7 mètres, annulation du projet d'aménagement du FORT NAPOLEON
- 2 Novembre 1993 UCL rencontre à Paris le ministre de l'environnement Michel Barnier.
- 26 Novembre 1993: réunion en préfecture où se dégage un large consensus pour un organisme de gestion globale
- 25 Novembre 1996: Réunion en préfecture avec la nouvelle ministre Corinne Lepage favorable au PARC NATIONAL mais indique que cette création est impossible à cause de contraintes budgétaires. La ministre conseille un GIP. Grande déception chez UCL et ses partenaires
- Depuis 1992 UCL a rencontré 5 ministres et leur a remis chaque fois des études très détaillées, des dossiers bien argumentés, des films et vidéo (Michel Barnier, Corinne Lepage, Dominique Voynet, Ségolène Royal, Yves Cochet)
- 1997: édition par UCL de 20 000 cartes postales envoyées à la ministre:
- « CREONS ensemble le PARC NATIONAL DES CALANQUES »
- Mai 1999 une délégation rassemblant 65 associations et 52 élus est reçue au ministère de l'environnement par J.P. RAFFIN, bras droit du ministre.
- 14 Février 1998: UCL organise la marche vers la préfecture de 1500 « amoureux des CALANQUES » demandant la création du PARC NATIONAL des CALANQUES.
- 31 Mai 1999: Le conseil municipal presque au complet (FN excepté) vote la création d'un GIP avec dans son article 2: « l'une de ses missions principales sera d'instruire le dossier de création de PARC NATIONAL »
- 17 décembre 1999: Création du GIP des CALANQUES
- 11 Mai 2000: Première réunion du conseil d'administration du GIP
- Janvier 2001: UCL organise le colloque sur le PARC NATIONAL des CALANQUES à Luminy réservé aux associations. Des élus étaient dans la salle.
- Depuis 2001 UCL est présent au Conseil d'Administration du GIP et participe aux commissions de travail Mer, Parc National et Randonnées

Conférences publiques - Journées de nettoyage des Calanques (mer et terre)
Publications - Informations scolaires - Création et diffusion d'autocollants
Elaboration de dossiers - Diffusion d'informations - Sensibilisation du public
Participation aux journées de l'environnement - Conférences thématiques sur sites

Autres actions de U.C.L. de 1992 à 2002

- Annulation des projets de construction d'un centre de thalassothérapie à l'Escalette
- Annulation des projets de création de pontons et débarcadères à EN VAU
- Fermeture du site de Massalia paint ball à Vaufrèges
- Annulation des projets d'épandages des boues de la station d'épuration dans les Calanques
- Destruction par l'ONF d'aménagements au DEVENSON (suite au dossier élaboré par UCL)
- Annulation de la route traversant la campagne Pastré
- Annulation des projets d'agrandissement du PORT de la POINTE ROUGE
- Annulation du championnat d'Europe de chasse sous marine dans le site classé des Calanques
- Annulation des projets de construction touristique de EDF à Podestat
- Annulation des projets de vente de la calanque de Podestat entre EDF à la municipalité
- Annulation du raid VTT dans les Calanques (*celui-ci se déroule maintenant à Carpiagne*)
- Interdiction des scooters de mer dans les Calanques
- Diminution du nombre d'inscrits aux cross ou traversées des Calanques pour les associations membres d'UCL
- Remarques pour la course « l'autre Marseille-Cassis » par les Calanques - *Nous souhaitons être entendus*
- Remarques sur le POS 2000



N'hésitez pas à nous communiquer les anomalies ou débordements (aménagements, petites constructions plus ou moins discrètes) que vous constateriez dans ou aux abords du site classé. Si possible prenez immédiatement des photos et alertez-nous. Nous transmettrons immédiatement le dossier au GIP et aux autorités concernées.
Nos Calanques ont besoin de la vigilance de tous.

Les lunettes égarées lors du nettoyage des Calanques du 24 Mars ont retrouvé leur propriétaire



Adhère à UCL au titre de

Adulte : 12 € Mineur/Étudiant : 3 € Assoc. : à partir de : 35 €

Donateur : à partir de 16 € Parrainage : à partir de : 77 €

À faire parvenir à UCL : 46, Rue Bravet - 13005 Marseille

Courrier des lecteurs



A propos des vedettes de transport de passagers dans les Calanques, Dominique RAGOY et François GENATAY nous demandant de diffuser leur pétition, que nous joignons à cet écho: « Depuis de nombreuses années, les vedettes de transport de passagers naviguent aux abords immédiats de Marseille, en particulier des calanques de l'œil de verre, La Têque et Sugiton, et ce à de trop grandes vitesses, exposant de ce fait les baigneurs à des risques d'accidents mortels. D'après nos informations, les bateaux ne doivent pas dépasser la vitesse de 5 noeuds à moins de 300m du littoral. Par ailleurs, le manque de civisme de ces vedettes porte atteinte à la tranquillité des usagers, aussi bien aux baigneurs et personnes sur les berges qu'aux plaisanciers, et plus globalement au respect de ce site exceptionnel.



Daniel MOUTON de Pontoise « J'ai eu l'agréable surprise de découvrir dans l'Echo des Calanques de janvier un article sur E.A. Martel qui déjà début 1900 proposait la création d'un parc entre Marseille et Cassis. Vu la beauté des calanques, il est inconcevable qu'à l'heure actuelle cette création ne soit pas officialisée ! »



Thomas BIERSHENK de Mayence (Allemagne) rencontré au col des Baumettes : « De toutes les randos à travers le monde que je connais, c'est la plus extraordinaire ... une classe à part ! »



Un nouveau membre de qualité Robert GABRIEL

UCL vient d'accueillir un nouveau membre. Dans les Calanques, le nom de Robert Gabriel n'est pas inconnu. Il symbolise le plus haut niveau de difficultés atteint dans les années de l'après guerre. Dans ces années, la France se reconstruit, l'escalade et l'alpinisme sauveront une jeunesse marquée par le séisme passé. Le point d'orgue sera l'Annapurna. C'est l'ère des grandes cordées françaises: Lachenal et Terray, parfois encordés avec Rébuffat. Comme ce dernier, Robert Gabriel et Georges Livanos sont de purs enfants des Calanques. Ils figureront parmi les très grandes cordées françaises. L'escalade n'a qu'un temps, l'amour que l'on éprouve pour les Calanques est autrement plus durable, comme en témoigne la participation de Robert, de sa femme Marie-Josée et leurs amis à la journée de nettoyage du 24 mars 2002. Bienvenue donc à UCL.



AUTORISATION DE CIRCULATION DU PUBLIC DANS LES ESPACES SENSIBLES DES BDR

Période	Arrêté du 20 avril 2001
Toute l'année	Si la vitesse du vent est inférieure à 80 km/h
Du 1 ^{er} juillet au samedi précédent le 2 ^{ème} dimanche de septembre inclus	De 6h à 11h sauf si risque très sévère (TS)

La piste de Sugiton est exonérée de façon permanente de l'interdiction de passage (arrêté du 23 juin 1999)

Quelques nouvelles du G.I.P.

1- Extrait d'une note sur la surveillance du territoire du GIP du 24/01/02.

Le G.I.P. n'avant aucun pouvoir de police, son action s'exercera au travers d'interventions de sensibilisation, et des observations. La surveillance étant de la responsabilité des propriétaires, les équipes du G.I.P. renforceront les surveillances en place et assureront une cohérence dans la mise en œuvre.

Surveillance à terre.

Depuis deux ans, la période d'été est couverte par des équipes de saisonniers recrutés pour une durée déterminée, encadrés et formés par l'ONF. Reconduit pour juillet et août, ce dispositif est étendu aux week-ends, de Pâques à septembre inclus.

Difficulté de fermeture du massif en cas de risques d'incendie: essai de signalétique par « pavillon rouge » sur quelques entrées du massif.

Accès à Sormiou et Morgiou: une extension de la surveillance des routes du feu par la ville de Marseille est souhaitée pour les week-ends « chargés » d'avant et après la saison estivale. La surveillance du parking à l'entrée de Sormiou appartient à la ville.

Surveillance en mer.

Elle incombe à l'état, mais le G.I.P. peut participer à la sensibilisation (plaisance : respect des balisages, plongée : contrôle de fréquentation, pêche de loisir : engins et taille des prises, pêche professionnelle : règles de chalutage). Des comptages de bateaux aux mouillages sont prévus.

Surveillance en juillet et août avec la Division Mer et Littoral de la ville de Marseille, avec le CEEP (Conservatoire d'Études des Écosystèmes de Provence) pour la zone marine de Riou, la côte entre la calanque de Marseilleveyre et le Cap Croisette, avec naturoscope pour la côte du cap Sormiou à Port-Pin.

2- Extrait d'une note sur la collecte des déchets (24/01/02).

En 2001, destruction des poubelles d'En Vau et Port Pin, afin que les usagers rapportent leurs déchets chez eux.

En 2002, voir le compte rendu de l'opération « calanques propres » dans l'Echo des calanques n°18.

Conteneurs urbains sur l'accès à Port Miou et sur la presqu'île, aux parkings de Luminy, de Callelongue, aux barrières de la Cayolle et des Baumettes (l'été), dans les villages de Sormiou et de Morgiou.

Information sur le statut de certains terrains du Site Classé des Calanques.

Le Conservatoire du Littoral acquiert des terrains qu'il ne doit pas gérer lui-même et dont il ne doit donner la gestion qu'à une commune, qui délègue la gestion à divers organismes.

Exemple : Archipel de Riou géré par le CEEP par accord avec la ville à qui le Conservatoire a confié la gestion.

Problème : le domaine de La Fontasse Chalabran (470ha.), anciennement géré par l'ONF, n'a pas d'affectataire depuis 2 ans, l'ONF n'ayant plus la possibilité de passer directement un contrat avec le Conservatoire.

L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral

46 rue Bravet 13005 Marseille Tél : 04 91 48 41 31

N°ISSN :1251-3741 Directeur de la publication : Claude Fulconis. Imprimé par nos soins. Dépôt légal : juillet 2002